



Lors de leur réunion du 16 juin 2022, les membres de la Commission des entraîneurs du Québec ont entériné un changement lié aux procédures de tirage pour les tournois sanctionnés. **À partir du 22 juin 2022**, Tennis Québec appliquera le changement suivant:

Séparation des joueurs selon leur club d'appartenance

Une séparation de joueurs et joueuses sera faite en fonction du club d'appartenance pour la première ronde de tous les tournois juniors sanctionnés qui sont cotés 2 étoiles, 3 étoiles et 3.5 étoiles au classement junior Banque Nationale.

C'est donc dire que deux joueurs d'un même club ne peuvent pas s'affronter au premier tour de l'un de ces tournois (**sauf lorsque ce scénario est inévitable***).

** Exemple : Dans un tableau de 16 joueurs, 10 joueurs sont membres du Club Alpha et six joueurs proviennent d'autres clubs. Cela signifie que deux joueurs du Club Alpha s'affronteront forcément au premier tour.*

IMPORTANT : Cette règle ne s'applique pas aux tournois 4 étoiles (comme les étapes des circuits de sélection), Championnats québécois, tournois classe ouverte, tournois des circuits balle orange/balle verte et tournois du Circuit des recrues Rogers.

Rappelons que depuis le 1^{er} mai 2020, la règle suivante trouve application concernant la séparation des joueurs issus des qualifications :

Séparation des joueurs issus des qualifications

Dans les tableaux principaux des étapes et des championnats québécois des circuits de sélections intérieur et extérieur, les qualifiés seront automatiquement séparés pour éviter qu'ils ou elles ne s'affrontent en première ronde. Cette séparation sera faite afin d'offrir des tableaux principaux plus équilibrés.